

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Michel DUGARD, Didier CHARTIER, Éric HOSTE, Cyrille GALLARD,
Etaient absents : Dominique BISSON, Marielle GABON,
Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votants : 6
Date de convocation : 14 janvier 2020
Date d'affichage : 14 janvier 2020

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 21 janvier 2020
- Devis changement tour ordinateur et logiciel mairie
- Délibérations :
 - *Approbation du Compte de Gestion 2019
 - * Vote du Compte Administratif 2019
 - * affectation de résultat à l'article 1068
 - * préparation et vote du Budget Primitif 2020
 - * Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2020
- Organisation du bureau de vote
- Questions diverses

Monsieur Cyrille GALLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ;

Le compte rendu du 21 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. CHANGEMENT DE LA TOUR DE L'ORDINATEUR DE LA MAIRIE ET DU FOURNISSEUR DE LOGICIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire d'EPANEY informe que depuis le 15 janvier 2020, il n'y a plus de mise à jour du système d'exploitation informatique WINDOWS 7. La mairie doit donc utiliser la version WINDOWS 10. La tour de l'ordinateur de la mairie étant trop vétuste et n'ayant pas assez de capacité, elle doit être changée. Des devis ont été demandés pour changer la tour mais aussi de fournisseur de logiciel mairie. Les devis de la société MODULARIS, domiciliée à GESNES LE GANDELIN 72130 ont été retenus pour :

- le matériel informatique et le transfert de données pour 1 192.52 euros T.T.C
- les logiciels, l'installation de ces derniers et la formation des utilisateurs pour 1 932.euros T.T.C
- externalisation des sauvegardes pour 23.88 euros par mois

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : DELIBERATION N° 2020-03

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : DELIBERATION N° 2020-04

Monsieur Michel DUGARD, conseiller municipal, est désigné président de séance. Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

***Fonctionnement :** Dépenses : 197 968.46 €
Recettes : 264 068.41 €
Résultat de l'exercice : 66 099.95 €
Excédent antérieur reporté : 94 118.95 €
Résultat de clôture : excédent de 160 218.90 €

***Investissement :** Dépenses : 89 598.53 €
Recettes : 41 650.50 €
Résultat de l'exercice : - 47 948.03 €
Déficit antérieur reporté : 17 805.27 €

Résultat de clôture : Déficit de 65 753.30 euros

Soit un excédent global cumulé 2018 : 94 465.60 €

Hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2019.

Monsieur le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

4. AFFECTATION DE RESULTAT 2020 : DELIBERATION N° 2020-05

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat au compte N°1068 comme suit :

- l'excédent global cumulé 2019 reporté en recettes de la section de fonctionnement 2020 est de 94 465.60 €,

- le déficit global de la section d'investissement antérieur reporté en dépenses de la section d'investissement 2020 est de 65 753.30 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter à la section d'investissement la somme de **65 753.30 € au compte N° 1068**.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : DELIBERATION N° 2020-06

Monsieur Le Maire de la commune d'EPANEY donne lecture du Budget Primitif 2020.

Il s'équilibre de la façon suivante :

-En fonctionnement 338 754.60 €

-En investissement 180 605.30 €

Le virement à la section d'investissement est de 68 733 €

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention de fonctionnement (article 6574). Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la somme de **3 360 € à l'article 6574** aux organismes suivants :

-course des 4 vents :	150 €
-Coopérative scolaire d'EPANEY :	320 €
-Coopérative scolaire d'Olendon :	300
-Bibliothèque d'EPANEY « AU PLAISIR DE LIRE » :	1080 €
-Ligue contre le cancer :	40 €
-Comité JUNO :	20 €
-APAEI des pays d'Auge et de Falaise :	40 €
-Association fleurissement et patrimoine d'EPANEY :	1 200 €
-ADMR de MORTEAUX-COULIBOEUF :	210 €

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

6.VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Les bases des taxes directes locales n'ayant pas encore été notifiées par la Direction Générales des Finances Publique, les taux ne peuvent pas encore être votés. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal et sous réserve d'avoir reçu les bases.

7. ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2020 :

8h30/10h30 : Jacques ANDRE/Michel DUGARD/Eric HOSTE
10H30/13H00 : Bruno DUGUEY/Marielle GABON/Cyrille GALLARD
13H00/15H30 : Jacques ANDRE/Dominique BISSON/Didier CHARTIER
15H30/18H00 / Bruno DUGUEY/ Cyrille GALLARD/Eric HOSTE

7. QUESTIONS DIVERSES:

Néant

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 25 février 2020

Délibérations N°2020-03, N°2020-04 ; N°2020-05, N° 2020 -06

Le Maire: Bruno DUGUEY	
Jacques ANDRÉ	
Cyrille GALLARD	
Dominique BISSON	ABSENT EXCUSE
Éric HOSTE	
Didier CHARTIER	
Michel DUGARD	
Marielle GABON	ABSENTE EXCUSÉE